



## Sanctionner la corruption

*La procureure générale du nouveau parquet européen se penche sur les enjeux de la lutte contre la criminalité transnationale*

**LAURA CODRUTA KÖVESI** est familière de la lutte contre la corruption. Après être devenue la plus jeune et première femme procureure générale de Roumanie, elle a piloté la Direction nationale anti-corruption de 2013 à 2018. Sa ténacité et son courage lui ont rapidement ouvert de nouvelles portes. Madame Kövesi occupe aujourd'hui le poste de procureure générale de l'Union européenne (UE) en charge du nouveau parquet européen, basé à Luxembourg, qui enquêtera, poursuivra et rendra un jugement pour les infractions au budget de l'UE. Ces délits peuvent prendre des formes diverses : la fraude, la corruption, la criminalité organisée et la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) transfrontalière pour des montants supérieurs à 10 millions d'euros.

Auparavant, seuls les procureurs nationaux des différents États membres de l'UE pouvaient s'attaquer à cette

criminalité, mais leur compétence ne dépassait pas les frontières de leur pays. D'autres organismes, à l'instar d'Europol ou de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), n'avaient aucune autorité légale pour agir. La Commission européenne indique que 140 milliards d'euros de recettes de TVA ont été perdues en 2018 en raison de la fraude fiscale. Elle prévoit que ce montant grimpera à 164 milliards d'euros en 2020 du fait de la pandémie.

Le parquet européen pourra-t-il combattre efficacement la criminalité transnationale ? Rahim Kanani de l'équipe de *F&D* a interrogé Madame Kövesi pour le savoir.

**F&D : Quel est le principal enseignement tiré de votre expérience en Roumanie que vous mettez à profit à ce nouveau poste ?**

**LK :** Mon expérience à la Direction nationale anti-corruption de Roumanie prouve que personne n'est au-dessus des lois et que la loi peut s'appliquer de la même manière à tous les individus, quel que soit leur statut social. Nous avons pu sensibiliser les citoyens à la gravité de la corruption et à la façon dont elle influe sur leur existence. Mais nous avons aussi été en mesure de montrer que les institutions roumaines peuvent travailler efficacement et en toute légalité pour la vaincre. Il ne s'agit pas d'un problème insoluble.

**F&D : Quels sont les principaux enjeux de la création d'un parquet européen ?**

**LK :** Nous mettons sur pied ce parquet en partant de rien. Il y a donc beaucoup à faire pour coordonner nos règles administratives, budgétaires et législatives. Il n'existe aucun précédent pour un tel parquet, sachant que nous devons harmoniser les travaux des procureurs de 22 États membres différents. Ceux-ci exercent leurs fonctions dans diverses organisations judiciaires avec des modalités d'application différentes, et il nous faut trouver un dénominateur commun.

Le deuxième enjeu, une fois que le parquet sera opérationnel, est d'agir de manière efficace et en toute indépendance et de gagner la confiance des citoyens, ce que nous ne pourrons faire qu'en travaillant efficacement et en démontrant que la loi s'applique de la même façon à tous.

**F&D : Disposez-vous de ressources suffisantes pour remplir votre mission ?**

**LK :** Après de nombreuses discussions, et alors que 3 000 dossiers devraient atterrir sur nos bureaux au démarrage, nous disposons actuellement d'un financement pour 140 procureurs délégués européens. Mais il nous manque encore des ressources pour le personnel stratégique basé à Luxembourg, qui jouera un rôle déterminant dans la réussite de notre mission. Nous avons besoin d'enquêteurs financiers et d'analystes de dossiers. Grâce à leur savoir-faire, nous pourrions rassembler et analyser

des informations pour enquêter plus efficacement sur la criminalité transnationale. Jusqu'à maintenant, tous les procureurs se concentraient sur les infractions internes à leur pays. Ils n'avaient pas toujours accès aux informations en dehors de leurs frontières, par exemple aux comptes bancaires et à certaines transactions financières. Avec le parquet européen, cela deviendra possible.

Les seules enquêtes ne sont pas suffisantes. Une autre priorité est de recouvrer les fonds ou d'obtenir des dommages-intérêts. Avec des effectifs plus spécialisés basés au siège, nous serons en mesure d'identifier les biens et les comptes bancaires pouvant être saisis. Cela fera toute la différence en termes d'efficience et d'efficacité des enquêtes sur la fraude financière.

Concrètement, j'ai demandé un budget de 55 millions d'euros. À ce stade, nous disposons de seulement 37,7 millions d'euros. Comparativement au montant de la fraude sur laquelle il faut enquêter, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, cela ne constitue pas une grosse somme d'argent.

**F&D : Comment le parquet décidera-t-il des dossiers devant faire l'objet de poursuites ?**

**LK :** Nous nous fondons avant tout sur le principe de légalité, plutôt que sur celui d'opportunité. Concernant la hiérarchisation, les critères pourraient comprendre le montant des dommages-intérêts en jeu ou le délai de prescription. Nous devons aussi tenir compte du statut des personnes suspectées. Si quelqu'un utilise son emploi public pour commettre une infraction, nous souhaiterons peut-être traiter cette affaire en premier. Nous devons également nous appuyer sur les autorités nationales puisque notre travail nécessite une coopération avec la police nationale, l'administration fiscale et d'autres organismes locaux.

**F&D : Quel rôle joue le journalisme d'investigation dans la lutte contre la corruption ?**

**LK :** Les journalistes d'investigation peuvent être une très bonne source d'information. Nous avons parfois ouvert des enquêtes à la suite de la révélation d'infractions potentielles par des journalistes. Dans certains cas, ils ont pu nous envoyer des documents complémentaires, des enregistrements et d'autres supports qui se sont révélés utiles. Je considère les journalistes comme des partenaires parce que ce sont eux qui écrivent sur nos dossiers. Ils peuvent nous aider à sensibiliser les citoyens à notre travail, à la manière dont la corruption influe sur leur existence et à la gravité de ces sujets. Dans 90 % des cas, les journalistes poursuivent le même objectif que les procureurs, à une petite différence près : ils sont impatients d'en savoir plus sur nos enquêtes alors que nous souhaitons parfois en dire moins. Mais il est important de trouver un terrain d'entente.

Il y a quelques années, l'état de droit a fait l'objet de vives attaques en Roumanie. Des projets de loi ont été présentés qui non seulement réduiraient les outils et les ressources dont disposent les procureurs pour enquêter, mais décriminaliseraient aussi des infractions et des faits de corruption manifestes. Il a été proposé de supprimer la garantie juridique d'indépendance des procureurs et de les subordonner au ministre de la Justice ; de dépenaliser les délits d'abus d'autorité pour un montant fixé arbitrairement à 200 000 lei (47 800 dollars) ; d'excuser la fraude fiscale ; de décriminaliser les paiements illicites s'ils ont été effectués par un intermédiaire ; d'interdire l'utilisation comme preuve des enregistrements réalisés dans l'espace public ; de clore les enquêtes si elles n'ont pas abouti dans un délai d'un an, etc.

Des journalistes ont expliqué pourquoi il était si important de s'opposer à ces idées. Plus de 500 000 personnes sont descendues dans la rue pour protester contre ces changements et défendre l'état de droit.

Des journalistes nous appelaient aussi pour nous dire qu'ils avaient des informations sur un acte potentiellement illégal. Mais ils voulaient d'abord savoir si la rédaction d'un article risquait de freiner une enquête en cours. Si tel était le cas, ils s'abstenaient de publier leur article.

**F&D : Vous avez évoqué le fait de gagner la confiance des citoyens comme facteur d'efficacité. Comment comptez-vous vous y prendre ?**

**LK :** Lorsque vous enquêtez sur des affaires en vous appuyant sur des preuves tangibles, que vous obtenez des condamnations devant les tribunaux et que vous agissez de manière efficiente et indépendante, vous pouvez gagner la confiance de la population. Mais cela ne peut pas se faire en un ou deux jours. Même si nous lançons 3 000 ou 5 000 procédures au premier jour, cela ne suffira pas. Il faut obtenir des résultats crédibles et le seul moyen d'y parvenir est d'aboutir à des décisions de justice fermes avec une condamnation à la clé. Cela prend du temps, deux ou trois ans, et non pas deux ou trois jours. Dès le départ, nous devons nous forger une réputation d'institution solide et indépendante.

C'est alors seulement que les gens nous enverront leurs doléances et leurs tuyaux. En Roumanie, les procédures que nous avons lancées reposaient pour la plupart sur des informations qui nous avaient été communiquées par des citoyens. En un an seulement, le nombre de plaintes de particuliers a augmenté de plus de 60 % — un bon signe de la confiance que la population nous accorde. Si les citoyens vous font confiance, ils s'ouvriront à vous et se battront pour vous. Nous n'agissons pas pour notre propre compte, mais dans l'intérêt des citoyens. Telle est notre conception de la justice. **FD**

*L'entretien a été abrégé et révisé par souci de clarté.*